



CC de l'Aire Cantilienne (Siren : 246000764)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Chantilly
Arrondissement	Senlis
Département	Oise
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	26/12/1994
Date d'effet	26/12/1994

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. François DESHAYES

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	73, rue du Connétable
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	60500 CHANTILLY CEDEX
Téléphone	
Fax	
Courriel	contact@ccac.fr
Site internet	www.ccac.fr

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	46 199
Densité moyenne	307,91

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 11

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
60	Apremont (216000224)	697
60	Avilly-Saint-Léonard (216000323)	930
60	Chantilly (216001404)	11 100
60	Coye-la-Forêt (216001719)	4 116
60	Gouvieux (216002790)	9 588
60	La Chapelle-en-Serval (216001412)	3 026
60	Lamorlaye (216003434)	9 235
60	Mortefontaine (216004275)	873
60	Orry-la-Ville (216004762)	3 477
60	Plailly (216004887)	1 742
60	Vineuil-Saint-Firmin (216006866)	1 415

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 20

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Autres actions environnementales
- <i>La protection et la mise en valeur de l'environnement : protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ; - L'assainissement collectif en matière : d'étude technique et financière de faisabilité du transfert de la compétence de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif à la CC de l'Aire Cantillienne ; - Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.</i>
Sanitaires et social
- Action sociale
- <i>Action sociale d'intérêt communautaire ; - La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des relais d'assistantes maternelles ; - La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des crèches à proximités des gares de Chantilly, d'Orry-la-Ville, et de la micro-crèche à Plailly ;</i>
Développement et aménagement économique
- <i>Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales</i>
- <i>Local pour l'insertion par l'économie ; - Les subventions aux chantiers d'insertion pour lesquels cinq communes au moins ont manifesté un intérêt.</i>

Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire
- Activités culturelles ou socioculturelles
- <i>La participation financière à la gestion des collèges et leurs équipements dans le respect des compétences du Conseil Général, dans le cadre des conventions existantes</i>
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports <i>L'étude, la réalisation et la gestion d'un réseau de transport interurbain complémentaire aux réseaux communaux, qui existent au 1er janvier 2014.</i>
- Plans de déplacement urbains
- Etudes et programmation <i>Toutes études en matière d'aménagement de l'espace pour lesquelles cinq communes au moins ont manifesté un intérêt ;</i>
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
- <i>Les actions de promotion en faveur du tourisme sur le territoire de l'Aire Cantillienne à l'exception des actions strictement communales ; - La gestion de l'office de tourisme intercommunal.</i>
Logement et habitat
- Politique du logement non social
- <i>Toutes réflexions et études sur les questions liées à l'habitat et à la politique du logement sur le territoire de l'Aire Cantillienne ; - La mise en place d'un observatoire du logement, de l'habitat, du foncier et des transactions immobilières.</i>
Infrastructures
- Pistes cyclables <i>La gestion et l'entretien des pistes cyclables existantes au 1er janvier 2014 et la création de nouvelles pistes pour lesquelles cinq communes au moins ont manifesté un intérêt.</i>
Autres
- Gestion d'un centre de secours <i>Participations financières à la gestion des centres de secours et de lutte contre l'incendie au travers du service départemental d'incendie et de secours (centre de secours transféré au SDIS)</i>
- NTIC (Internet, câble...) <i>L'exercice de l'intégralité de la compétence Très Haut Débit au sens des dispositions du CGCT et notamment son article L.1425-1.</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage <i>et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.</i>
- Autres <i>L'étude, l'installation et la maintenance de matériel de vidéo-protection sur le territoire des communes de moins de 5 000 habitants, ainsi que sur les axes et points stratégiques du territoire; - La participation financière à toutes manifestations ou opérations de communication, d'animation et d'information à caractère intercommunal et pour lesquelles cinq communes au moins ont manifesté un intérêt ; - La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'hippodrome, et tout autre équipement destiné à assurer le bon fonctionnement de l'activité liée au cheval de course, et notamment les équipements visant la mise en sécurité des traversées de voirie ;</i>

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
------	-----------------------	-------------	------------

60	Syndicat Mixte du Département de l'Oise, pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés (200067619)	SM fermé	762 826
----	---	----------	---------

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2018 - millésimée 2015)